Nations Unies S/PRST/2007/33



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2007
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5740e séance, le 10 septembre 2007, la question intitulée « La situation au Timor-Leste », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue la formation du nouveau gouvernement au Timor-Leste à la suite des élections législatives du 30 juin 2007. Il félicite les membres du nouveau Conseil des ministres conduit par le Premier Ministre Xanana Gusmao. Il rend par ailleurs hommage au peuple du Timor-Leste qui a donné la preuve de son ferme attachement à la paix et à la démocratie. Il se déclare prêt à œuvrer avec le nouveau Gouvernement timorais à atteindre ses objectifs et à trouver une solution aux problèmes critiques auxquels le pays se trouve confronté, notamment dans son action de développement.

Le Conseil exprime ses remerciements à la Commission électorale nationale, au Secrétariat technique d'administration électorale et à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour le rôle qu'ils ont joué à l'occasion des élections présidentielles et législatives au Timor-Leste. Il rend hommage aux partenaires régionaux et internationaux pour le concours inestimable qu'ils ont apporté à la préparation et au déroulement de ces consultations. Il note également avec satisfaction le rôle qu'y ont joué les observateurs électoraux nationaux et internationaux.

Le Conseil souligne que toutes les parties doivent résoudre tout différend par des moyens exclusivement pacifiques et dans le cadre des institutions démocratiques et il engage les Timorais à s'abstenir de la violence et à œuvrer ensemble à garantir la sécurité publique.

Le Conseil demande au Gouvernement, au Parlement, aux partis politiques et au peuple timorais d'œuvrer ensemble à pratiquer le dialogue politique et à asseoir la paix, la démocratie, l'état de droit, le développement social et économique durable et la réconciliation nationale dans le pays. Il réaffirme qu'il est indispensable que justice soit faite et que les responsabilités soient établies et souligne, à cet égard, qu'il importe qu'il soit donné suite aux recommandations faites par la Commission spéciale d'enquête indépendante pour le Timor-Leste dans son rapport de 2006.

Le Conseil accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUT. Il encourage par ailleurs cette dernière à continuer de coopérer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi

07-50037 (F) 100907 100907

qu'avec tous les partenaires compétents et de se concerter avec eux en vue d'aider le Gouvernement timorais à exécuter un plan de développement national et à relever les défis auxquels le pays doit faire face, dont notamment la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de la justice, la promotion de la bonne gouvernance démocratique, la recherche d'une solution au problème des personnes déplacées et la réalisation du développement durable.

Le Conseil réaffirme son plein appui à la MINUT dans l'exécution de sa mission et remercie le Secrétaire général et son Représentant spécial de ce qu'ils ne cessent d'œuvrer à permettre à la MINUT de s'acquitter pleinement de son mandat .»